

Cour d'appel d'Agen

Audience solennelle d'installation du 5 septembre 2023

Monsieur le préfet du Lot et Garonne

Madame la sénatrice

Madame la vice-présidente représentant madame la présidente du conseil départemental du Lot et Garonne

Madame la conseillère représentant Monsieur le maire d'Agen

Messieurs les présidents des tribunaux judiciaires d'Agen, et d'Auch

Messieurs les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'Agen et de Cahors

Mesdames et messieurs les directeurs et chefs des services régionaux de la police judiciaire, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse

Messieurs les colonels commandants de groupement de gendarmerie du Lot et Garonne, du Lot et du Gers

Madame et Messieurs les directeurs départementaux de la sûreté publique du Lot et Garonne du Lot et du Gers

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale pénitentiaire

Monsieur le directeur adjoint du centre de détention d'Eysses

Monsieur le directeur de la maison d'arrêt d'Agen

Monsieur le commandant du 48^e Régiment de Transmission

Messieurs les chefs des juridictions commerciales et prud'homales du ressort

Mesdames et Messieurs les officiers

Madame le bâtonnier

Mesdames et messieurs les présidents des ordres professionnels

Madame la présidente de la compagnie des experts

Madame la présidente de l'association des conciliateurs de justice

Mesdames et messieurs

L'audience solennelle est ouverte, cette audience d'installation est importante pour notre cour d'appel puisque nous allons procéder à la présentation de quatre nouveaux magistrats, deux au siège et deux au parquet général.

Cette audience est aussi l'occasion de nous retrouver, après les vacances d'été,

je remercie les personnalités civiles et militaires qui se sont déplacées ; M. le préfet, madame la sénatrice, votre présence à cette audience d'installation témoigne de l'intérêt que vous portez à notre cour d'appel, soyez en vivement remerciés.

Je désigne Madame Gerhards pour aller chercher nos collègues, Monsieur le procureur général qui désignez-vous ?

Les récipiendaires sont introduits dans l'auditoire.

M le procureur général vous avez la parole pour vos réquisitions.

Madame la directrice de greffe veuillez donner lecture des décrets de nomination.

Madame Marianne Douchez, conseillère à la cour d'appel de Toulouse, vous êtes promue présidente de chambre hors hiérarchie à la cour d'appel d'Agen. De la promotion ENM 1992 vous avez démarré votre carrière en 1994 comme juge à Montluçon, en 1995 vous avez été nommée juge d'application des peines dans la même juridiction, en 1996 vous avez été nommée juge au tribunal de Saint Gaudens , en 1999 vous avez été nommée juge au tribunal de Castres, en 2005 vous avez été nommée présidente du tribunal de Montluçon, en 2009 vous avez rejoint le tribunal d'instance de Toulouse en qualité de vice-présidente, en 2013 vous exercerez les fonctions de secrétaire générale auprès du président du tribunal judiciaire de Toulouse avant de rejoindre la cour d'appel de Toulouse.

Vous avez pratiquement exercé toutes les fonctions du siège, il ne manquait que deux cordes à votre arc, celle de magistrat en charge des mineurs et celle de président de cour d'assises.

A la cour d'appel d'Agen vous coordonnerez le service des assises en remplacement de M.Vidalie et présiderez en alternance avec madame Emin les cours d'assises et les cours criminelles départementales du Lot et Garonne, du Gers et du Lot, le programme du dernier trimestre 2023 est particulièrement chargé.

Magistrate déléguée à la protection de l'enfance vous présiderez la chambre des mineurs et vous présiderez la chambre des urgences civiles en alternance avec Madame Schmidt et madame Rigault.

La cour d'appel d'Agen est une juridiction petite par sa taille mais grande par la qualité des magistrats qui la composent, elle nécessite pour sa bonne organisation des postes polyvalents, cette polyvalence est plus contraignante en terme d'organisation mais elle offre une plus grande richesse d'expérience.

Je vous souhaite la bienvenue et une pleine réussite au sein de notre cour d'appel, votre réputation professionnelle vous a précédée, je ne doute pas que vous réussirez dans vos nouvelles fonctions.

Madame Rigault , les agenis vous connaissent bien puisque vous démarré votre carrière professionnelle en qualité d'Avoué à la cour d'Agen, vous avez démarré votre carrière dans la magistrature il y a douze ans en exerçant les fonctions de juge placé à la cour d'appel de Pau, en 2013 vous avez été nommée juge au tribunal d'instance de Pau, en 2016 vous avez réalisé votre tableau d'avancement en étant nommée vice-présidente au tribunal de Tarbes, vous retrouvez votre domicile en étant nommée à la cour d'appel d'Agen.

Votre service se partagera entre la chambre civile pour les deux tiers et la chambre sociale pour un tiers, vous vous êtes également portée candidate pour exercer les fonctions de magistrate déléguée à la formation et je vous en remercie.

Vous serez confrontée à l'instar de tous nos collègues à la polyvalence que j'ai déjà évoquée, votre réputation de magistrate très mobilisée vous a également précédée, je ne doute pas que vous en tirerez le meilleur parti. Je vous souhaite la bienvenue et une pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

Monsieur François Fournie, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Tulle vous êtes nommé substitut général chargé du secrétariat général du parquet général, le procureur général vous a présenté, vous connaissez bien la région puisque vous avez exercé les fonctions de substitut placé et de substitut à Agen, vous connaissez déjà les fonctions de secrétaire général puisque vous les avez déjà exercé à la cour d'appel de Fort de France, fort de votre expérience de procureur de la République, vous devriez être très rapidement opérationnel dans vos fonctions de secrétaire général du parquet général, et je m'en félicite car mon secrétaire général ne devrait prendre ses fonctions qu'à compter de janvier 2024, de sorte que vous serez sollicité sur les sujets d'intérêt commun siège parquet.

Je vous souhaite la bienvenue et une pleine réussite au sein de la cour d'appel d'Agen.

Madame Noémie Paysant auditrice de justice vous êtes nommée substitut placée, le procureur général vous a présentée, vous avez prêté le serment des magistrats, il s'agit de votre premier poste, je vous adresse tous mes encouragements et mes félicitations pour votre nomination.

Chers collègues, veuillez prendre, dans les rangs de la cour, la place qui vous a été réservée.

Je remercie très sincèrement les magistrats du siège et du parquet, les directeurs de greffe, notre chef de cabinet, les secrétaires généraux, les greffiers et fonctionnaires de la cour d'appel, les responsables et fonctionnaires du service administratif régional pour les efforts qu'ils ont accompli au cours du premier semestre de cette année, leur sens des responsabilités, leur engagement et leur dévouement au service public nous ont encore permis de maintenir un niveau élevé d'activité, j'aurai l'occasion au cours de l'audience solennelle de rentrée en janvier 2024 de dresser le bilan de l'année écoulée.

Je voudrais saluer le travail effectué par trois collègues qui ont bénéficié de mutations, Cyril Vidalie, conseiller lequel a été promu premier vice-président hors hiérarchie au tribunal judiciaire de Bordeaux, Benjamin Faure mon secrétaire général lequel a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Aix en Provence et Valérie Noel substitut général faisant fonction de secrétaire général au parquet général laquelle a été nommée conseillère à la cour d'appel de Toulouse. Ces trois collègues par leur personnalité attachante, par leur engagement, par leur force de travail et état d'esprit positif marqueront durablement notre cour d'appel, je leur souhaite à tous trois une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Cette cour d'appel est fortement implantée sur son territoire couvrant trois départements le Lot, le Lot et Garonne et le Gers, elle est un élément crucial de l'identité de la moyenne Garonne couvrant l'Agenais et le bas Quercy, entre les mouvances bordelaises et toulousaines, le ressort de la cour n'est pas seulement un territoire de justice, il est le symbole d'une unité.

Nous déployons nos projets sur l'ensemble du ressort de la cour d'appel d'Agen de façon homogène, la justice de proximité, les nouvelles technologies, le

développement des modes alternatifs de règlement des litiges, le dialogue social, la communication, l'amélioration des conditions de travail, la climatisation que nous avons installée sur l'ensemble du ressort sera de nature à répondre aux attentes.

Nous essayons de maintenir au sein de cette cour d'appel une certaine sérénité propice à une activité régulière et soutenue permettant d'obtenir d'excellents délais de traitement pour les justiciables. Le délai de traitement des affaires civiles de la cour d'appel d'Agen toutes chambres civiles confondues est de 10 mois et notre stock d'affaires civiles est âgé de 8 mois, l'audiencement pénal est tout aussi satisfaisant avec cependant un point d'attention concernant les affaires criminelles dont le stock a augmenté, nous encourageons également la formation continue et la collégialité gage d'une justice de qualité.

Le palais de justice d'Agen que nous avons fait inscrire en totalité au titre des monuments historiques fera l'objet en 2024 de travaux de restauration au niveau des décors eux-mêmes classés, cela n'empêche pas ce palais de s'inscrire dans un fonctionnement moderne, les équipements informatiques et de visio-conférence qui équipent nos salles d'audience en sont une illustration.

Le ministre de la justice a annoncé un plan massif de recrutement pour la justice, se déroulant sur quatre ans jusqu'en 2027, c'est inédit et nous nous en félicitons, ce plan prévoit la création de 1500 poste de magistrats, de 1500 greffiers et de 1100 attachés de justice.

Pour le ressort de la cour d'appel d'Agen cela se traduit par la création de 15 postes de magistrat, de 14 postes de greffier, et de 13 postes d'attaché de justice, mais il faut déduire de ces créations, les postes vacants au 1^{er} janvier 2023 localisés en 2022 mais non budgétés, soit 4 postes pour les magistrats, les effectifs à répartir seront de 11 dont 70 % pour le siège et 30% pour le parquet soit 8 postes de magistrat du siège et 3 postes de magistrat du parquet pour l'ensemble du ressort, sur les 14 greffiers, il faut déduire les 4 postes vacants soit 10 postes de greffiers à répartir sur l'ensemble du ressort. Quant aux attachés de justice, les affectations réalisées au cours du 1^{er} semestre 2023 viendront s'imputer sur les 13 postes alloués.

Je suis conscient que cette dotation complémentaire peut être source de déception par rapport à nos attentes, elle est néanmoins de nature à renforcer substantiellement nos moyens et nous encourage dans notre engagement au soutien de nos concitoyens.

Toutes les politiques de justice postulent que les citoyens aspirent à une justice « plus rapide et moins chère » mais la réalité est plus complexe. Non que ces demandes

ne soient pas réelles mais la question est aussi : qu'est-il attendu de la rencontre avec l'institution au-delà de sa prestation ?

Il faut prendre garde à ce que les attentes ne réduisent la justice à un service public comme un autre. Si la justice est incontestablement un service public, elle remplit également un rôle de référence juridique, en rationalisant la production du droit, et de contre-pouvoir. La justice est le lieu qui, dans chaque société démocratique, est chargé de mettre en scène les valeurs fondatrices du pacte social.

Au-delà de la prestation attendue de la justice, c'est également une écoute, un respect, une attention, la reconnaissance de ses droits, qui sont attendus.

Il nous appartient de développer des pratiques propres à susciter la confiance dans l'action des juges. Plus que des objectifs quantitatifs précis, la prise en compte des attentes des justiciables requiert un nouvel état d'esprit. Il nous appartient de faire de tout contact avec la justice l'occasion d'une authentique expérience citoyenne.

La Cour

Donne acte à monsieur le procureur général de ses réquisitions, à madame la directrice de greffe de la lecture des décrets de nomination,

Constate que Mesdames Douchez, Rigault, et Paysant, et monsieur Fournie ont été installés dans leurs nouvelles fonctions.

Monsieur le procureur général, avez-vous d'autres réquisitions.

L'audience solennelle est levée, la cour d'appel vous invite à partager un moment de convivialité.

Stéphane BROSSARD

Premier président de la cour d'appel d'AGEN